

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre d'Administrateurs :

- en exercice13
- présents11
- absents02
- votants12
- procurations01

Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération
compte tenu de sa télétransmission en
Préfecture le : 10 FEV. 2023

et de sa publication le : 6 FEV. 2023
Le Président,
Roland DAVIET.

Le 30 janvier 2023 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 23 janvier 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Stéphanie VEREL, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Gérard CAVALLI, Jean-Paul SADOUX

ABSENTS : Catherine BRISFER, Michèle RIZZANTE
Mme Michèle RIZZANTE a donné procuration à Mme Laurence BACINO

M. Gérard CAVALLI a été désigné secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023/01 Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-12,
- Vu** le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente,

Le Conseil d'Administration est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget prévisionnel du CCAS.

Le D.O.B présente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les membres du Conseil d'Administration sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget prévisionnel. Pour ce faire, Monsieur le Président présente à l'assemblée le Rapport d'Orientation Budgétaire lequel précise les orientations budgétaires, prévues sur l'exercice.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil d'Administration :

- d'examiner l'évolution du budget du CCAS : en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement;
- de débattre de la politique d'équipement de la commune, de sa stratégie financière et fiscale en tenant compte du nouvel environnement macro-économique.

L'approbation de ce débat est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue de ce débat et de prémunir la collectivité contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'ENTÉRINER le Débat d'Orientation Budgétaire ainsi tenu.

DE DEMANDER à Monsieur le Président de prendre en considération les remarques relatives au projet de budget prévisionnel 2023.

Le secrétaire de séance,



Gérard CAVALLI

Pour Extrait Conforme,
Le Président,



Roland DAVIET.